

Actes du Colloque en visioconférence

# La reconnaissance faciale dans l'espace public

1<sup>er</sup> février 2022

## La Mission Ecoter-France et Territoires Numériques

Mission Ecoter-France et Territoires Numériques, Association loi 1901, regroupe, depuis 1997, Collectivités Territoriales (villes, départements, régions, structures d'agglomération, agences publiques, syndicats de communes, organismes consulaires et de développement économique local) et Entreprises actrices dans le secteur des collectivités (Numérique, Santé, Education, Environnement, Transports, Finances locales....) pour :

- **accompagner** les collectivités dans leurs transformations,
- **échanger** sur les usages et les services numériques aux citoyens,
- **mettre** en place une veille adaptée et efficace aux projets de transformations,
- **peser** sur les décisions politiques et administratives pour les territoires,
- **diffuser** les informations les plus fiables dans un secteur innovant,
- **former** les élu.e.s, les cadres territoriaux et les acteurs d'entreprises à l'économie numérique, aux finances, aux ressources humaines...

# La reconnaissance faciale dans l'espace public

Peu d'innovations suscitent autant de crainte que la reconnaissance faciale, qui ravive le spectre de la fiction absolue liée à la surveillance généralisée. Avancée technologique aux multiples applications, elle pose de profondes questions éthiques, pour l'intégrité de l'individu et son autonomie vis-à-vis des acteurs politiques et économiques.

Aussi, et forte de longues années d'expérience sur les questions liées au Numérique et aux nouvelles technologies, **Mission Ecoter-France et Territoires Numériques** a souhaité poser le débat sur ce thème aujourd'hui tabou : « La reconnaissance faciale dans l'espace public ».

En effet, parmi les nouvelles technologies propres à révolutionner notre quotidien, rares sont celles qui font autant fantasmer que la reconnaissance faciale. Nous ne pouvons évidemment pas prétendre prévoir son avenir et savoir quels seront demain les enjeux majeurs qui émergeront, notamment dans le cadre de la sécurité intérieure, de la Coupe du Monde de rugby et des Jeux olympiques et paralympiques, qui se dérouleront en France respectivement en 2023 et 2024.

Sans compter un marché en pleine expansion. Il a augmenté de 20% par an ces trois dernières années, dominé par les entreprises chinoises, japonaises et américaines.

On le sait la reconnaissance faciale connaît des usages nombreux et variés. Dans le domaine commercial, on se sert déjà de son visage pour déverrouiller son smartphone et, demain peut-être, pour payer en ligne. La reconnaissance faciale permet aussi de passer le contrôle d'identité dans les aéroports. Certains veulent même l'utiliser rapidement pour identifier des individus en temps réel dans une foule et déjouer ainsi par avance des attentats terroristes.

L'objectif de cette visioconférence a été de donner la parole aux différents acteurs publics et privés sur cet épineux sujet, ses enjeux et usages autour de différentes questions :

- Qu'est-ce que la reconnaissance faciale ?
- Quelles sont les pratiques de la reconnaissance faciale ?
- Quels sont les enjeux éthiques ?
- Qu'impose le règlement général sur la protection des données (RGPD) pour la reconnaissance faciale ?
- Quel rôle joue la CNIL ?
- Quel développement dans le monde ?
- Quel bilan peut-on tirer des différentes expérimentations françaises ?

## LES PARTICIPANTS



**Anthony BORRÉ**  
Premier Adjoint au Maire de Nice, Vice-  
Président de la Métropole Nice Côte  
d'Azur



**Yann-Maël LARHER,**  
Avocat en Droit du Numérique – Docteur  
en droit



**Alain MELKA,**  
Modérateur  
Directeur Général des Services  
Mission Ecoter-France et Territoires Numériques



**Mathias MOULIN,**  
Secrétaire général adjoint de la CNIL



**Jacques PRIOL,**  
CEO/Président de CIVITEO, Président de  
l'Observatoire Data Publica



**Yannick RAGONNEAU,**  
Directeur de programme sûreté et  
sécurité, Atos

## PRÉPARATION



**Quentin MEULLEMIESTRE**  
Directeur du Développement  
Mission Ecoter-France et Territoires Numériques

➤ **Alain Melka** - Directeur Général des Services - Mission Ecoter-France et Territoires Numériques - Modérateur :

Remerciements : inscrits – **Les Émotionneurs**, production technique, Quentin Meullemiestre, Directeur du Développement de la Mission Ecoter-France et Territoires Numériques, qui m'a aidé à préparer cette visioconférence.

Quand on évoque la reconnaissance faciale, notamment dans l'espace public, peu d'innovations suscitent autant de crainte et de passion, cette avancée technologique qui pose de profondes questions éthiques, pour l'intégrité de l'individu et son autonomie vis-à-vis des acteurs politiques et économiques.

L'objectif de cette visioconférence est de donner la parole aux différents acteurs publics et privés sur cet épineux sujet, ses enjeux et usages autour de quelques questions comme : les pratiques de la reconnaissance faciale, l'éthique, les libertés individuelles et collectives, le rôle de la CNIL, les différentes expérimentations françaises, son développement dans le monde... un débat utile et nécessaire, un débat qui doit être à la hauteur des enjeux, voilà ce que nous vous proposons avec nos intervenants qui ont bien voulu répondre à notre invitation, ils sont en partie à mes côtés en présentiel et en partie en distanciel.

- **Qu'est-ce que la reconnaissance faciale ?**
- **Quelles sont les pratiques de la reconnaissance faciale ?**
- **Quels sont les enjeux éthiques ?**
- **Qu'impose le règlement général sur la protection des données (RGPD) pour la reconnaissance faciale ?**
- **Quel rôle joue la CNIL ?**
- **Quel développement dans le monde ?**
- **Quel bilan peut-on tirer des différentes expérimentations françaises ?**

Autant de questions que nous poserons à nos invités...

Pour **Anthony Borre**, premier adjoint au Maire de Nice, la ville qui ne recense pas moins de 3.800 caméras, pas l'ombre d'un doute : à la question de savoir si cette technologie est efficace, la réponse est oui. « **Même si les caméras seules ne peuvent pas tout** », tempère-t-il. Il cite leur utilité en matière de lutte contre les dépôts sauvages, les incivilités, la lutte contre la délinquance. C'est surtout de l'expérimentation menée en 2019 lors du carnaval (voir notre article du 19 février), dans la fan-zone, dont il parlera. Une expérimentation menée avec « **1.000 personnes au courant et consentantes** » afin de déterminer si ces technologies étaient efficaces. Il évoque le fait que le logiciel utilisé a permis de distinguer le jumeau dont la photo lui avait été soumise de l'autre. « **Il a permis également de faire le lien entre la photo d'un homme présent lors du carnaval et sa photo 20 ans plus tôt** », se félicite l'élu niçois. Autant d'éléments qui ont permis à la ville de Nice de transmettre un rapport au gouvernement concluant à l'efficacité de ces technologies.

### « Les faux positifs »

À propos de cette expérimentation, la réaction de **Jacques Priol**, président de l'observatoire Data Publica<sup>(1)</sup>, n'a pas été tendre. L'auteur de « **Le big data des territoires** » et de « **Ne laissez pas Google gérer nos vies** » a d'abord tenu à rappeler comment fonctionne concrètement la reconnaissance faciale. « **On accorde à la reconnaissance faciale des intentions qui sont louables et difficilement critiquables mais le problème, c'est de rentrer dans le cœur des algorithmes, dans le cœur de la boîte de l'intelligence artificielle** », insiste Jacques Priol. « **La reconnaissance faciale, ce n'est pas la capacité d'un smartphone à me reconnaître alors que j'ai déjà donné au smartphone l'ensemble des informations biométriques qui permettent d'identifier mon visage. Ce processus c'est de l'authentification !** », commence-t-il. Selon lui, ce dont on parle aujourd'hui – « **généraliser la reconnaissance faciale dans l'espace public** » -, « **c'est très différent** ». « **On donne à un algorithme des images de visages que l'on va rechercher. Et on va lui demander de reconnaître ces visages parmi la foule.** »

Et, souligne Jacques Priol, « **contrairement à ce qu'on laisse entendre de ce qui a été fait à Nice, quand cette expérimentation se fait sur l'ensemble d'une population, l'algorithme fait des erreurs** », souligne-t-il. Avant d'ajouter : « **Il faut, d'une part, que l'algorithme fasse son apprentissage et, d'autre part, il va falloir le paramétrer.** » « **Il y a, poursuit-il, deux manières de le faire plus ou moins dures : la première consiste à ce qu'il fasse le moins d'erreurs possibles et il risque de rater sa cible... La deuxième, de manière à être sûrs d'attraper celui ou celle qu'on recherche MAIS on va en attraper beaucoup d'autres... C'est ce qu'on l'on va appeler les faux positifs' : les gens arrêtés par erreur.** » Se basant sur des études « **massives** » qui ont déjà été menées, Jacques Priol donne ce chiffre : « **On a entre 40 et 70% de succès avec la reconnaissance faciale dans l'espace public.** »

**« Une expérimentation qui a 100% de résultats positifs, c'est une mauvaise expérimentation ! »**

« **À Nice, distingue-t-il, ce n'est pas cela qu'on a fait : on a cherché à reconnaître un individu dont on avait au préalable renseigné tous les critères.** » Il rappelle que l'entreprise qui a participé à cette expérimentation ainsi que la ville de Nice ont fait valoir « **100% de résultats positifs** » au terme de cette expérimentation. « **Pardon mais en termes de méthodologie, une expérimentation qui a 100% de résultats positifs, cela n'existe pas, c'est une mauvaise expérimentation !** », s'insurge Jacques Priol. Pour être efficace dans l'espace public, « **la reconnaissance faciale suppose la surveillance de tous et le contrôle de tous** », insiste Jacques Priol qui souligne qu'il n'est « **pas contre** » mais que « **cela doit être impérativement débattu** ». Il ajoute que la ville de San Francisco, où sont nées ces technologies, a finalement voté l'interdiction du déploiement de la reconnaissance faciale dans l'espace public au motif que les risques de discriminations et d'erreurs étaient trop grands et les droits élémentaires humains bafoués.

Anthony Borre, de son côté, compare ce débat à celui de la vidéoprotection et se souvient des réticences générales avant de voir aujourd'hui « **tout le monde consentir** ». Ce à quoi Jacques Priol répond que c'est plutôt le même débat qu'avec les véhicules autonomes : « **On nous promettait le déploiement des voitures sans conducteur et c'était une erreur.** »

## « Le principe en Europe, c'est NON »

Sur le plan juridique, **Yann-Maël Larher**, avocat en droit du numérique, rappelle que deux grands textes régissent ce sujet : le règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté en 2016 et une directive Police Justice adoptée le 27 avril 2016. « **Pourquoi on parle d'expérimentation ?** », rappelle le juriste. « **C'est parce qu'aujourd'hui, le principe en Europe c'est NON, sauf si les personnes que l'on filme donnent leur autorisation, car les données biométriques que l'on exploite sont considérées comme sensibles (religion, sexe, couleur de peau) et doivent à ce titre être protégées. Pour mettre en place un système de vidéoprotection, couplé à la reconnaissance faciale, il faut l'autorisation des personnes et faire en amont une analyse d'impact du risque** », précise l'avocat, rappelant au passage le principe de la « **privacy by design** » qui veut que plus le RGPD est intégré en amont de la conception des applications et services traitant des données personnelles, plus il est facile à implémenter.

L'avocat signale par ailleurs le décret de mars 2021 qui permet de contrôler le respect du port du masque dans les transports par des vidéos intelligentes (voir notre article du 11 mars 2021). Il insiste sur le fait que la verbalisation ne se fait pas directement via les caméras et qu'elle n'a rien d'automatique ; les caméras « délivrent des données qui permettent de faire des contrôles sur place avec des agents ». « **On pourrait avoir un schéma plus simple** », conclut l'avocat qui appelle, lui aussi, à un débat de société.

## « À la Cnil, 245 personnes pour tous les fichiers de France »

« **La Cnil n'est-elle pas l'empêcheur de tourner en rond ?** », interpelle un spectateur dans un commentaire, donnant une occasion supplémentaire à **Mathias Moulin**, secrétaire général adjoint de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), de rappeler que la Cnil « **est une autorité administrative indépendante** ». « **Nous sommes le régulateur et avons à ce titre des missions de conseil et contrôle** », « **nous ne sommes pas le législateur** ». À la Cnil, « **nous sommes 245 personnes pour tous les fichiers de France** », lance Mathias Moulin qui précise en préambule qu'il faut distinguer deux cas de figure. Celui prévu par le RGPD avec le principe d'interdiction assorti d'exceptions (car la donnée biométrique est sensible) et qui prévoit la possibilité de mener des expérimentations. Et celui qui prévoit « **l'application de la loi Informatique et Libertés en matière régaliennne pour les usages de police/justice** ».

Le traitement et la mise en œuvre de données biométriques ne peuvent se faire qu'en cas de nécessité absolue et sur la base d'un texte l'autorisant (une loi ou un décret). Il faut un encadrement, un cadre législatif qui le permet et à ce stade, ce n'est pas le cas en France, « **d'où la nécessité d'avoir un débat au plus haut niveau** ». Les enjeux de la biométrie sont particuliers, car ils sont attachés à ce que l'on est intrinsèquement, notre visage qui révèle de nombreux éléments sensibles. Il répète à plusieurs reprises que « **cette technologie présente des risques** » et appelle « **à ne pas être naïfs et croire que nos libertés sont acquises** ». Il estime que, couplée avec la vidéosurveillance, la reconnaissance faciale présente « **un double enjeu** ». « **La vidéosurveillance est déjà très intrusive : elle permet la géolocalisation, de savoir avec qui vous êtes, ce que vous faites** », décortique Mathias Moulin. « **Couplée à la reconnaissance faciale, on peut savoir désormais qui vous êtes** », poursuit-il. Selon lui, l'enjeu de société est réel : « **On s'habitue, il y a un effet cliquet : ça devient la norme et on perd de vue les enjeux et les risques.** »

Un autre commentaire de spectateur interroge sur le fait de savoir si les pouvoirs publics pourront encore résister longtemps à cette technologie et si « **au lieu de la rejeter, ne feraient-ils pas mieux de la maîtriser ?** ». C'est en ce sens qu'intervient Yannick Ragonneau, directeur de programme sûreté et sécurité de la société Atos. « **On a affaire à des technologies qui reposent sur l'intelligence artificielle** », nécessitant de l'apprentissage. Il plaide donc pour la mise en place d'un cadre juridique et d'entraînement « **pour ne pas se faire dépasser par d'autres régions en Europe qui auraient des politiques beaucoup plus agressives** » tout en respectant nos valeurs. Selon lui, l'essentiel est d'instaurer un cadre de confiance. « **J'ai confiance dans les institutions de ce pays pour garantir les libertés de tous et ce n'est pas avec "le papier et le crayon" que l'on pourra assurer la protection des territoires** », conclut Yannick Ragonneau.

Jacques Priol affirme quant à lui que le cadre juridique existe. Il rappelle l'existence du rapport de la Défenseure des droits de juillet 2021 qui conclut à l'interdiction de la reconnaissance faciale en France. Il signale également que le régulateur européen a demandé un moratoire en avril 2021. Il avertit: « **La maturité actuelle des technologies va nous conduire à des erreurs préjudiciables.** »

(1) L'observatoire entend développer la réflexion sur les usages de la donnée au service de l'intérêt général en s'appuyant sur des chercheurs et des retours d'expériences. Il est animé par quatre sociétés de conseil (Civiteo, dataactivist, Innopublica, Parme Avocats).

En conclusion :

Alain Melka : Nous reviendrons en cours d'année sur la reconnaissance faciale, cela mérite de continuer à approfondir et à échanger sur le sujet.

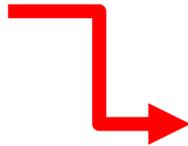
Remerciements aux intervenants, au public inscrit, aux **Émotionneurs** pour la parfaite production technique, à **Quentin Meullemiestre**, qui m'a aidé à préparer cette visioconférence et **Natalie Herrouin** de la Mission Ecoter-France et Territoires Numériques.

Prochain rendez-vous en mai où nous consacrerons une visioconférence à un sujet plus que jamais d'actualité la « Désertification médicale : quelles solutions innovantes pour nos territoires ? »

Source – février 2022 :

- Virginie Fauvel - Caisse des Dépôts pour Localtis
- Mission Ecoter-France et Territoires Numériques

Production technique  
LES  
**ÉMOTIONNEURS**  
concepteurs . créateurs . producteurs

 **Regardez la vidéo** (réalisation Les Emotionneurs) [ici](#)



Suivez l'actualité de Mission Ecoter-France et Territoires Numériques

**MISSION  
ECOTER**  
France et Territoires Numériques

